



Conseil Général de la commune de Vulliens

Procès-verbal de la séance du 3 octobre 2024

ORDRE DU JOUR

1. **Appel**
2. **Adoption du procès-verbal du 20 juin 2024**
3. **Assermentations**
4. **A/ Préavis 2024/05 « Arrêté d'imposition 2025 »**
B/ Rapport de la commission des finances
5. **A/ Préavis 2024/06 – « Demande de crédit de CHF 21'620.00 pour la rénovation des balcons de la maison communale »**
B/ Rapport de la commission ad hoc
6. **A/ Préavis 2024/07 – « Demande de crédit de CHF 42'800.00 pour le remplacement du logiciel de gestion communal »**
B/ Rapport de la commission ad hoc
C/ Rapport de la commission des finances
7. **Communications municipales**
8. **Divers et propositions individuelles**

YANN PERRET, Président, ouvre la séance à 20h15 en saluant la Municipalité et l'assemblée.
La lecture de l'ordre du jour est faite.

1. Appel

Sur les 102 membres du Conseil Général, 54 sont présents et 27 sont excusés. Le quorum est donc atteint.

2. Adoption du procès-verbal du 20 juin 2024

Décision : Le PV du 20 juin 2024 est accepté à la majorité moins 3 abstentions.

3. Assermentations

Une personne présente demande à être assermentée et ainsi devenir membre du Conseil. Il s'agit de :

- Christelle Dauphin

4. Préavis 2024/05 « Arrêté d'imposition 2025 »

OLIVIER HÄHNI, Syndic, présente le préavis sur l'arrêté d'imposition. La Municipalité propose de maintenir le taux à 74 pour 2025 et ceci pour une durée d'une année. La prudence est toujours de mise. En effet, la nouvelle péréquation intercommunale ne permet pas encore une vision très claire de la répartition des impôts, les finances ne sont pas à la hausse et des frais sont en cours avec les travaux sur la route du Village. Ce taux reste dans la moyenne du district.

MARINE URDIEUX, Présidente de la commission des finances, fait part du rapport en précisant que la Municipalité a conscience qu'il faut rester prudent pour l'année à venir et faire particulièrement attention à la nouvelle péréquation intercommunale ainsi qu'aux coûts des travaux de la route du Village. La commission tient à rappeler qu'un point d'impôt équivaut à une rentrée fiscale de CHF 18'600.00 en 2023. Au vu de ce qui précède, la commission propose aux membres du Conseil général d'accepter les conclusions du préavis, telles que présentées.

JEAN MAURICE HENZER demande ce qu'il en est de l'impôt foncier ? Réponse : celui-ci est aussi voté pour une année et est toujours de 1 %. Ces impôts spéciaux se trouvent sur l'annexe qui manquait dans la convocation. Cependant la commission des finances l'avait reçue lors de leur séance.

Décision : le préavis 2024/05 est accepté à la majorité moins 1 abstention.

5. Préavis 2024/06 « Demande de crédit de CHF 21'620.00 pour la rénovation des balcons de la maison communale »

LOIC BARDET présente le préavis en donnant quelques explications supplémentaires. La maison communale a été construite il y a plus de 30 ans. Elle bénéficie d'un entretien régulier mais certaines barrières des balcons situés côté Vucherens commencent à se dégrader. Ces barrières seront remplacées à l'identique. Deux offres ont été demandées, une à un menuisier et une autre à un charpentier. L'offre retenue est celle du charpentier. L'état du plancher est encore relativement bon et les planches seront remplacées au cas par cas. La rénovation est relativement minimale. Cette dépense sera financée par le fonds de réserve « rénovation maison communale » qui présente un solde de plus de CHF 300'000.00.

BRUNO WERNERT, Président de la commission chargée d'étudier cette demande de crédit, fait part du rapport. La commission a pu analyser les travaux projetés et a relevé les points suivants :

- confirme la nécessité des travaux de réfection de balcons, car ces derniers présentent un risque potentiel pour la sécurité
- 2 offres faites par des entreprises de la région ont été présentées, la principale différence de prix vient d'une différence d'essence de bois, soit en mélèze ou en épicéa autoclavé
- afin de préserver la cohérence esthétique avec l'existant, l'offre avec l'autoclavé est retenue; il s'agit de l'offre la plus avantageuse
- le financement des travaux est prévu par le fonds de rénovation « maison communale » qui s'élève à CHF 327'552.00 au 31.12.2023
- les poteaux structuraux seront conservés

Au vu de ce qui précède, la commission propose aux membres du Conseil général d'accepter le préavis 2024/06 tel que présenté.

ROGER STETTLER précise que le numéro de compte de réserve donné dans le préavis n'est pas correct. Il s'agit d'utiliser le compte de réserve qui apparaît au passif du bilan et non au résultat.

Décision : le préavis 2024/06 est accepté à l'unanimité.

6. Préavis 2024/07 « Demande de crédit de CHF 42'800.00 pour le remplacement du logiciel de gestion communal »

OLIVIER HÄHNI, Syndic, présente le préavis en ajoutant quelques précisions. Ce logiciel est nécessaire pour la bourse et le contrôle des habitants. Le prestataire actuel, la société Axians (anciennement Ruf) a averti ses clients qu'elle arrêtera le produit, WW soft, au 30.04.2026. La commune n'a donc pas le choix et doit changer de prestataire. D'autres prestataires existent comme Ofisa. Ce dernier avait présenté leur produit il y a quelques temps en arrière qui était spécialement axé sur le passage au modèle comptable MCH2. La Municipalité avait alors décidé de poursuivre avec Axians qui malheureusement arrête le produit. Axians a conclu un partenariat avec Data Consulting, société basée à Lausanne qui ne gère que des communes avec leur produit Urbanus. Un des points positifs de Data Consulting est que la migration des données est garantie avec la reprise des crébiteurs, de la facturation et des créanciers. La commune de Moudon est chez Data Consulting depuis des années et après avoir eu un contact avec leur boursier, il s'avère être content et de manière générale cela se passe bien. Le passage à MCH2 sera fait après la migration en 2027 et aura un coût supplémentaire.

RENE MEYER, Président de la commission chargée d'étudier cette demande de crédit, fait part du rapport. La commission précise que le logiciel Urbanus a été créé spécifiquement pour la gestion de commune. Plus de 140 villes et villages l'utilisent aujourd'hui. Un grand atout de ce produit est la reprise des données ce qui évite une saisie manuelle pour le boursier, M. Klotz. Par ailleurs ce dernier et Mme Caroline Dutoit ont participé à la séance de présentation du programme par la société Data Consulting et ont pu évaluer les spécificités de leurs besoins métiers. Toutefois la commission aurait trouvé intéressant d'avoir l'avis d'une commune de même taille, elle-même utilisatrice. La commission relève encore que Data Consulting, basée à Lausanne, emploie 34 collaborateurs et ainsi garanti un support client efficace. Au vu de ce qui précède, la Commission recommande d'accepter le préavis.

KAREN HENRY demande si les frais de licences de CHF 3'150.00 compris dans les CHF 42'800.00 concerne uniquement la migration ou si cela sera un coût annuel en sus ? Réponse : Le montant de CHF 42'800.00 concerne le tarif pour la migration et la mise en place du produit, ensuite il y aura un coût annuel de licence pour 2 utilisateurs de CHF 7'800.00 et de CHF 520.00 pour Microsoft 365. Ces prestations sont déjà existantes chez Axians et la commune les paie déjà.

OLIVIER CHUARD demande si une offre comparative a été faite avec Ofisa. Réponse : oui. Ofisa avait été approché pour le passage à MCH2 et une offre avait été faite de CHF 30'000.00. Cependant, Ofisa va arrêter le produit qui est en cours et va prendre Abacus qui est un programme tiers alors que chez Data Consulting, ils ont créé leur propre outil. De plus, l'expérience avec Ofisa, qui gère le site internet de la Commune, n'est pas très concluante.

ALAIN BETTEX demande si le site internet est compris avec cette offre ? Réponse : non

ROGER STETTLER demande si la formation des utilisateurs est comprise dans le prix ? Réponse : oui, 76 heures de formation sont comprises dans le prix.

JEAN MAURICE HENZER estime que ce projet est couteux et trouve cher pour un transfert automatique des données. Il manque de comparatifs avec des prix détaillés. Est-ce que Data Consulting est une société suisse ? Quelle est sa direction ? Réponse : la société se trouve à Lausanne. L'annonce, il y a 6 mois, de l'arrêt de WW Soft n'était pas une bonne nouvelle et normalement il était prévu de passer à MCH2 avec Axians pour un coût de CHF 5'000.00. Là, cela devient urgent de migrer pour pouvoir passer à MCH2 dans les temps en 2027. Le travail de migration est un gros travail sur 8 mois et repartir à zéro avec Ofisa ne serait pas une bonne solution. Historiquement le boursier, Roger Stetter, était parti avec Ruf et cela lui avait toujours convenu. Les communes utilisent soit Ofisa ou soit Axians, anciennement Ruf.

ROGER STETTLER en tant qu'ancien boursier, explique qu'il avait repris la bourse de la commune en 1986 avec le produit de Ruf et que celui-ci a passé le cap de l'an 2000 et qui a tenu jusqu'en 2009 pour être remplacé par WW Soft. Après 15 ans, il est normal de devoir changer. Les travaux de migration prennent du temps. Il faut toujours les anticiper et il faut changer maintenant. Pour terminer, il travaille actuellement dans une autre commune avec Ofisa mais ce programme ne lui plaît pas. Les programmes Abacus et Nest vendus par Ofisa sont beaucoup plus chers que celui proposé par le préavis et conviennent pour des communes de plus de 3'000 habitants. Data Consulting a des prix basés sur le nombre d'habitants. Dernière remarque : sur le préavis, il est noté CHF 42'800.00 hors taxes, mais cela n'est pas correct car il faut ajouter la TVA de 8.1%. Il est donc nécessaire d'amender le préavis.

JEAN MAURICE HENZER remercie Roger pour ses réponses et précisions. Il ajoute une correction, le développement est inclus dans le prix de la licence et ne doit pas être payé en plus. Réponse : dans le prix de la licence, il y a aussi les frais du cloud pour la sécurisation et le maintien. Une migration coûte du temps et de l'argent avec la reprise des données. C'est un gros travail ! Le point fort de Data Consulting est qu'elle assure, avec la migration, cette reprise des données des créditeurs et débiteurs de plus de 20 ans. Ofisa ne le fait pas gratuitement.

JEAN PIERRE MEYER demande ce que veut dire exactement « MCH2 » ? Réponse : il s'agit du nouveau modèle comptable harmonisé. Actuellement le plan comptable de la commune est en MCH1. Toutes les communes ont l'obligation de présenter leurs comptes en 2027 avec le plan comptable MCH2.

ROGER STETTLER précise encore que cela représente un travail supplémentaire de plus de 10% sur 2 à 3 ans pour passer à MCH2. Cela a aussi un coût informatique. Les communes du Canton de Vaud sont les dernières à migrer au niveau de la Suisse.

JEAN MAURICE HENZER s'étonne de cette attente ? C'est de la responsabilité de la Municipalité si l'offre était là depuis 2 ans pour CHF 5'000.00. Réponse : il n'était pas prévu qu'Axians arrête le produit soudainement et la Municipalité n'est pas en retard pour MCH2.

Amendement déposé par la Municipalité : somme à modifier au point 2 des conclusions, CHF 46'266.80.

Décision amendement : est accepté à l'unanimité.

Décision : le préavis 2024/07 est accepté à la majorité moins 2 abstentions.

7. Communications Municipales

Loïc BARDET

Maison communale : un appartement s'est libéré au 1^{er} septembre et le nouveau locataire est un enfant du village. Les volets sur la façade sud ont été remplacés.

Collège, anciennes salles de classes : le retour des classes est confirmé. Les deux classes seront à nouveau réutilisées pour la rentrée 2025-2026. Un préavis pour des travaux de rénovations sera présenté au prochain conseil. Le « QG » a reçu son congé pour la fin de l'année

Terrain de football de Vulliens : l'utilisation par le FC Jorat-Mézières est effective. L'acquisition d'un robot tondeuse a eu lieu et il est en fonction depuis cette semaine.

Grande salle : lors des votations fédérales de juin 2024, le peuple a accepté la modification de la loi sur l'approvisionnement de l'électricité. Cette loi offre certaines opportunités sur l'autoconsommation même si les bâtiments ne sont pas les uns à côté des autres. Une analyse est en cours avec la mise en place de panneaux solaires sur le toit de la grande salle pour utiliser cette énergie, notamment pour les pompes des sources qui sont des gros consommateurs d'électricité.

Vente de sapins de Noël : aura lieu le samedi 7 décembre à l'ancien local du feu avec la distribution des cadeaux aux enfants du village.

Cantonale des pompiers : aura lieu du 1^{er} mai au 3 mai 2025 à Mézières.

PATRICIA DUMAS demande qui s'occupe des tombes qui ne sont pas entretenues au cimetière ? Selon l'article 16 du règlement, c'est aux ayants-droits de s'occuper de l'entretien.

De plus, les allées sont envahies par les mauvaises herbes. Celles-ci sont en cours de traitement par l'employé communal.

GARY CHERPILLOD

Forêts : Record de bostryche dans nos forêts. Une coupe de 910 m³ de bois bostryché a dû être effectuée. Ce dernier étant dévalué par rapport à du bois normal. Des coupes doivent être encore réalisées et elles seront offertes à la Jeunesse pour leur rallye au printemps prochain. Il n'y aura pas de martelage pour les deux prochaines années. La Municipalité a décidé de ne pas faire de vente de bois de feu cette année. En cas de besoin, il est possible de téléphoner au Municipal afin de trouver une solution.

Eaux :

- Le niveau des sources est bon avec les pluies de ces derniers temps.
- Chantier de la Route du Village : une fuite a eu lieu lors des travaux, l'entreprise ayant touché la conduite. Cela a vite été rétabli par l'employé communal et l'entreprise.
- PUC, plan d'urgence de la Commune : a été réactualisé et la mise à jour de l'auto-contrôle est en cours.
- EMB-Epuration Moyenne Broye : chantier toujours en cours sur cette step et sur les raccordements qui ramènent les eaux de Villars-Mendraz sur Lucens. Un crédit supplémentaire de 1 mio a été voté pour ajouter une nouvelle conduite le long de la route de Berne dans le but d'évacuer les eaux d'Hermenches et de Syens car actuellement il y a un goulet d'étranglement à Moudon avec les eaux de Vulliens reliées en gravitaire avec celles d'Hermenches - Syens.

GILBERT THONNEY revient sur la fontaine au refuge de la Province et demande pourquoi celle-ci a été démontée sans être remise en état. Réponse : le préavis pour le changement du tuyau avait été refusé à l'époque mais la Municipalité étudie volontiers ce sujet. Cependant il faudrait être sûr que le Conseil ne refuse pas à nouveau ce projet.

GAËL MANIGLEY

Réfection du tronçon sud de la route du Village : les travaux se dérouleront en 3 étapes. La 1^{ère} étape depuis l'entrée sud jusqu'à devant la maison des familles Hähni - Dumas est en cours et devrait être terminée d'ici Noël pour autant que la météo le permette. La 2^{ème} étape depuis la maison des familles Hähni - Dumas jusque devant la famille Hügli commencera début 2025 et la dernière étape depuis la famille Hügli jusqu'à l'ancienne laiterie débutera au printemps 2025. Durant cette 3^{ème} étape, la circulation sera fermée sur ce tronçon. Les propriétaires de l'étape 1 ont été rencontrés et ceux de l'étape 2 et 3 le seront en novembre.

Chemin du Crottet : s'est beaucoup détérioré et est en mauvais état. Des travaux de rénovation vont être entrepris prochainement.

RAPHAËL LANFRANCHI

PACOM : toujours en zone réservée. La Commune n'a toujours pas eu de nouvelles depuis sa demande, faite en mai, de la levée de l'effet suspensif au tribunal. Une relance au juge a été faite en septembre.

Déchetterie : la benne à papier a été remplacée par une plus grande pour économiser des frais de transport. Concernant la benne des déchets encombrants, merci d'être plus strict dans le tri des déchets. Les sacs poubelles sont refusés, de même que les déchets de chantier.

Benne compactante : a été en panne 2 jours cette semaine à cause de 2 trous situés au fond de la benne. Celle-ci a dû être resoudée et devrait tenir encore quelques années. Merci à Nicolas Küffer et à Gaëtan Perret pour le travail.

Nouvelle déchetterie : le préavis sera présenté en décembre.

JEAN MAURICE HENZER revient sur la benne du verre vide et le tri des couleurs. Quel est le gain réel de ce tri ? Réponse : de mémoire 3x plus. Les chiffres précis seront donnés lors du conseil de décembre.

OLIVIER HÄHNI

ASIJ :

- Le budget de 10 mio a été voté dernièrement. Cela représente CHF 5'230.15 de coût moyen par élève. Pour les enfants de Vulliens, cela fait environ CHF 456'000.00 avec un coût par élève de CHF 5'068.30. Le prix par élève est calculé en fonction de la clé de répartition en fonction du nombre d'habitants et d'élèves.
- Réouverture des classes à Vulliens. Il y a un manque de places actuellement dans la région sud du réseau soit à Forel et à Savigny dû à un pic démographique avec des nouvelles familles qui s'installent dans ces communes. Ce sont les classes des 7P-8P qui sont plus facilement mobiles. Ces classes seront donc déplacées dans le collège Gustave-Roud de Carrouge ce qui aura pour résultat un déplacement des classes 1P-2P à Vulliens pour un cycle de 2 ans au minimum. Ceci est garanti par l'ASIJ. Un préavis pour la rénovation des locaux sera présenté au conseil de décembre.

RAYMOND WEBER demande si ces locaux sont loués à l'ASIJ. Réponse oui pour un loyer de CHF 15'600.00 par classe et par année.

8. Divers et propositions individuelles

EVA CHAPPUIS annonce la prochaine soirée « Burgers » de la Jeunesse les 10 et 11 octobre.

BRYAN THONNEY annonce les soirées théâtre de la compagnie des Cin'décis les 22 et 23 novembre.

NICOLAS KÜFFER annonce qu'une prochaine animation de la Marche Gourmande aura lieu cet automne.

KAREN HENRY revient sur l'arrêté d'imposition et propose de supprimer l'impôt sur la succession des enfants en ligne directe. Beaucoup de communes du district l'ont supprimé et elle souhaite que la Municipalité y réfléchisse au prochain AI. De plus, le Canton de Vaud est un des rares cantons à l'appliquer. En analysant les comptes de fin d'année, cet impôt a rapporté CHF 5'000.00 l'année dernière et une autre fois CHF 120'000.00. Réponse du Syndic : non car la commune a besoin d'entrées d'impôts, celle-ci ne bénéficiant pas de revenus des entreprises. Cet impôt est difficile à prévoir.

JEAN MAURICE HENZER n'est pas d'accord avec cette réponse et pense que ce sujet devrait être soumis au vote de l'assemblée. Le Président, YANN PERRET, rappelle qu'un amendement ou une motion peut être déposé lors du prochain arrêté d'imposition.

ROGER STETTLER a entendu qu'une modification serait en cours au Canton pour que cet impôt sur la succession soit imposé à partir de CHF 1 mio. au lieu de CHF 250'000.00.

LOÏC BARDET confirme qu'une motion a été déposée à ce sujet mais qu'elle n'a pas encore été traitée au Grand Conseil.

En guise de conclusion, YANN PERRET souhaite une bonne soirée à chacun, remercie l'assemblée pour la bonne tenue du conseil et rappelle que le dernier conseil de l'année se déroulera au Parlement à Lausanne, le vendredi 6 décembre 2024, sur inscription.

La séance se termine à 21h40.


YANN PERRET, Président




CAROLINE DUTOIT, secrétaire